



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

PLACE DE L'EUROPE
39100 DOLE
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 2023-006

Objet :

Arrêté portant composition du Comité Social Territorial commun de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de la Ville de Dole et du CCAS de la Ville de Dole.

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°GD 14/22 du 17 mars 2022 créant un Comité Social Territorial commun entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole et le CCAS de la Ville de Dole,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°GD 57/22 du 23 juin 2022 fixant à 6 le nombre de représentants titulaires de la collectivité et à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel,

Vu les résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Considérant qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité, les représentants des collectivités relevant du Comité Social Territorial commun placé auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;

ARRÊTE

Article 1er : Sont désignés en tant que représentants de la collectivité, pour siéger au sein du Comité Social Territorial commun de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de la Ville de Dole et du CCAS de la Ville de Dole placé auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole :

■ REPRESENTANTS TITULAIRES

- Madame Isabelle MANGIN, 1^{ère} Adjointe au Maire et membre du bureau déléguée,
- Monsieur Bernard GUERRIN, 6^{ème} Vice-président,
- Monsieur Olivier MEUGIN, 5^{ème} Vice-président,
- Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET, 8^{ème} Vice-président,
- Madame Patricia ANTOINE, Conseillère municipale déléguée,
- Monsieur Jean-Baptiste VOINOT, Directeur général des services.

■ REPRESENTANTS SUPPLEANTS

- Monsieur Dominique MICHAUD, 1^{er} Vice-président,
- Monsieur Stéphane CHAMPANHET, 4^{ème} Adjoint au Maire,
- Madame Nathalie JEANNET, 4^{ème} Vice-présidente
- Madame Maryline MIRAT, 9^{ème} Adjointe au Maire,
- Madame Caroline FANKHAUSER, Directrice générale adjointe des services,
- Madame Catherine CHEVALIER, Directrice des ressources humaines.

Article 2 : Ont été élus, lors du scrutin du 8 décembre 2022 en qualité de représentants du personnel pour siéger au sein du Comité Social Territorial commun placé auprès de la collectivité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole :

▪ **REPRESENTANTS TITULAIRES**

- Madame Maud VIENET, représentante FA-FPT
- Madame Véronique LAUBEPIN, représentante FA-FPT
- Madame Sophie BOUE, représentante FA-FPT
- Monsieur Olivier LORAIN, représentant CFDT
- Madame Nathalie JAILLET, représentante CFDT
- Monsieur Bruno ARTEL, représentant CGT.

▪ **REPRESENTANTS SUPPLEANTS**

- Madame Christine PERRIN, représentante FA-FPT
- Madame Isabelle BOIVIN, représentante FA-FPT
- Madame Florence LAVRUT, représentante FA-FPT
- Madame Emilie TYRODE, représentante CFDT
- Madame Lucy PATRIER, représentante CFDT
- Madame Kadija DAHMOUNI, représentante CGT.

Article 3 : La présidence du Comité Social Territorial commun est assurée par Madame Isabelle MANGIN.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Sous-Préfecture,
- Trésorerie Municipale du Grand Dole,
- Pilotage et Coordination,
- Moyens Généraux,
- Direction des Ressources Humaines,
- Représentants de la collectivité et du personnel.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Président et affiché aux lieux habituels.

Fait à Dole, le 2 mars 2023.

Le Président,

Jean-Pascal FICHERE.

